



Résumé du projet de Note sur la portée et les détails

sélection du site des nouvelles
centrales nucléaires dans le cadre
de l'EIE du plan

Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

numéro de projet 0486653.100
10 avril 2025

Introduction

Les Pays-Bas travaillent sur le système énergétique du futur. Dans ce cadre, le gouvernement actuel souhaite construire quatre nouvelles centrales nucléaires. Le gouvernement étudie actuellement un site approprié pour les deux premières nouvelles centrales nucléaires.

Pour permettre la construction de deux nouvelles centrales nucléaires, le gouvernement central a lancé une procédure de projet. Cette procédure d'aménagement du territoire est suivie pour décider de l'emplacement des deux premières nouvelles centrales nucléaires. Elle comprend notamment une étude des incidences sur l'environnement (ci-après dénommé : EIE). Cette EIE se concentre sur la question suivante : si deux nouvelles centrales nucléaires sont construites, quelles seront les incidences sur les différents sites ?

Une méthodologie de recherche a été élaborée pour l'EIE. Ce plan est le projet de Note sur la portée et les détails, ci-après cNRD (*concept-Notitie Reikwijdte en Detailniveau*). Le cNRD dresse la liste des sites étudiés pour la construction de deux nouvelles centrales nucléaires. Il décrit également les aspects environnementaux qui seront étudiés. Les résultats définitifs figureront dans l'EIE. Une analyse intégrée des incidences (AII) sera préparée parallèlement à l'EIE.

Sur la base des informations contenues dans l'EIE et l'AII, les ministres du Climat et de la Croissance verte et du Logement et de l'Aménagement du territoire décideront de l'emplacement des deux nouvelles

Guide de lecture

Le résumé du cNRD décrit les principales lignes directrices du cNRD à travers un certain nombre de questions clés. Le résumé est structuré comme suit :

- Chapitre 1 : Pourquoi l'énergie nucléaire ?
- Chapitre 2 : Qu'est-ce qu'une centrale nucléaire ?
- Chapitre 3 : Comment fonctionne la procédure EIE ?
- Chapitre 4 : Quels sont les sites étudiés ?
- Chapitre 5 : Quelles sont les incidences étudiées ?

1. Pourquoi l'énergie nucléaire ?

L'énergie nucléaire contribue à la fiabilité du système énergétique. L'énergie néerlandaise provient de sources d'énergie multiples et différentes. Les Pays-Bas ne dépendent ainsi pas d'une seule source d'énergie. Les Pays-Bas sont également moins dépendants de l'étranger. L'énergie nucléaire complète les autres sources d'énergie renouvelables, telles que l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Alors que ces sources d'énergie dépendent des conditions météorologiques, ce n'est pas le cas de l'énergie nucléaire. Les centrales nucléaires peuvent produire une certaine quantité d'électricité presque à tout moment. Cela permet de s'assurer que tous les Néerlandais ont et conservent un accès à l'énergie.

Actuellement, il y a une centrale nucléaire à Borssele qui produit 485 mégawatts (MW). Le plan prévoit la construction de deux nouvelles centrales nucléaires qui, ensemble, peuvent produire entre 2 300 et 3 300 (MW). Cela représente 4 à 7 fois plus d'énergie que ce que produit la centrale nucléaire actuelle. Les nouvelles centrales peuvent fournir 9 à 13 % de la demande d'électricité prévue en 2035.

Le gouvernement central souhaite construire deux nouvelles centrales nucléaires aux Pays-Bas afin d'assurer un approvisionnement énergétique fiable et neutre sur le plan climatique. La construction de deux nouvelles centrales nucléaires sur un seul site permet de réduire les coûts et les incidences dès le départ. L'objectif du projet est le suivant :

« L'intégration spatiale sur un seul site de deux nouvelles centrales nucléaires de conception éprouvée (génération III+) aux Pays-Bas, pouvant chacune fournir une capacité de plus de 1 000 mégawatts (MW). »

Comme toute autre source d'énergie, l'énergie nucléaire présente également des inconvénients. L'énergie nucléaire, par exemple, produit des déchets radioactifs. La construction d'une centrale nucléaire prend beaucoup de temps et a un impact sur l'espace de vie physique. Le gouvernement central limite autant que possible les inconvénients de l'énergie nucléaire. Par exemple, en stockant soigneusement les déchets radioactifs et en respectant toutes les exigences strictes en matière d'environnement et de sécurité. Pour plus d'informations sur les avantages et les inconvénients de l'énergie nucléaire et une explication du fonctionnement d'une centrale nucléaire, voir www.overkernenergie.nl.

2. Qu'est-ce qu'une centrale nucléaire ?

Une centrale nucléaire produit de l'énergie (chaleur) libérée par la fission d'atomes d'uranium. Cette chaleur est utilisée pour produire de l'électricité.

Ce processus se déroule comme suit. L'usine abrite des barres d'oxyde d'uranium dans une cuve contenant de l'eau (1 et 2). Lorsque les atomes d'uranium de ces barres se divisent, de la chaleur est libérée, ce qui réchauffe l'eau. Cette eau chaude s'écoule vers un générateur de vapeur (3), où elle transmet sa chaleur à un second circuit d'eau qui produit de la vapeur. La vapeur entraîne une turbine (4), qui entraîne un générateur (5) pour produire de l'électricité. Une fois que la vapeur a produit ses effets, elle est refroidie en eau dans un condenseur (6) par de l'eau froide dans le système d'eau de refroidissement (7).

Dans les centrales nucléaires, il existe trois circuits distincts afin que l'eau du réacteur ne pénètre pas dans la turbine ou les installations de refroidissement. La centrale nucléaire assure ainsi une production d'électricité stable et efficace. Son fonctionnement est illustré ci-dessous (voir Figure 2-1).

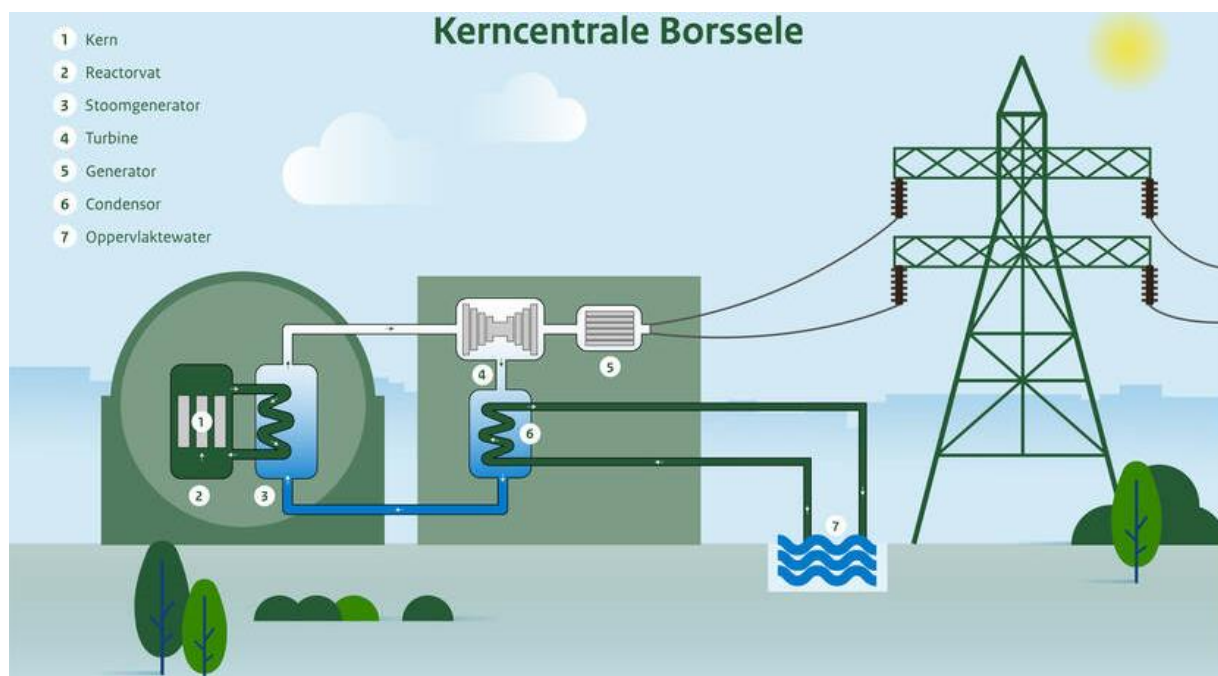


Figure 2-1 Fonctionnement d'une centrale nucléaire (exemple Borssele), source : Autorité néerlandaise de sûreté nucléaire et de radioprotection.

3. Comment fonctionne la procédure ?

3.1 Qu'est-ce qu'une EIE ?

Une EIE est un rapport, une étude des incidences sur l'environnement, qui décrit les incidences d'un projet sur l'environnement. Si un projet a des incidences potentiellement importantes sur l'environnement, une EIE doit être réalisée. Les législations européenne et néerlandaise exigent la préparation d'une EIE pour les centrales nucléaires. Pour ce faire, le gouvernement central a entamé une procédure.

L'objectif de l'EIE est de prendre pleinement en compte les intérêts environnementaux lors du choix d'un site pour les deux nouvelles centrales nucléaires. Cela permet de prendre une décision éclairée qui tient compte de l'impact sur l'environnement. Cette EIE se concentre sur la question suivante : si deux nouvelles centrales nucléaires sont construites, quelles seront les incidences sur les différents sites ?

3.2 Quelles étapes ont été franchies ?

Pour construire deux nouvelles centrales nucléaires, le gouvernement central suit une procédure de projet. Cette procédure se déroule en quatre étapes :

1. Notification et participation du public : le projet sera annoncé au public ;
2. Exploration : conduit à la sélection d'un site privilégié dans le cadre d'une décision privilégiée ;
3. Décision privilégiée : confirme le lieu choisi ;
4. Phase d'élaboration du plan : élaboration du projet pour le site choisi.

Dans le cadre de la procédure de projet, une EIE est préparée deux fois. La première fois lors de l'exploration des différentes alternatives (étape 2). Il s'agit de l'EIE du plan (ci-après dénommé : EIE), qui décrit les incidences sur l'environnement sur la base desquelles un site privilégié est déterminé. Ce lieu sera déterminé par une décision privilégiée (étape 3). Lors de la phase d'élaboration du plan (étape 4), une deuxième EIE, l'EIE du projet, est réalisée. Elle examine plus en détail les incidences sur l'environnement du site choisi. Le plan d'aménagement du territoire est adopté et l'Autorité néerlandaise de sûreté nucléaire et de radioprotection (ANVS), si toutes les conditions de sécurité des centrales nucléaires sont remplies, accorde une licence pour les nouvelles centrales nucléaires sur la base de la loi sur l'énergie nucléaire.

3.2.1 Qu'est-ce qui a déjà été fait ?

Étape 1 La notification publique de l'intention et de la participation a été faite.

Le 12 février 2024, l'ancien ministère des Affaires économiques et du Climat a publié l'intention et la proposition de participation pour deux nouvelles centrales nucléaires. Entre le 23 février et le 4 avril 2024, les parties intéressées ont pu s'exprimer sur l'intention et la participation. Quatre réunions d'information ont été organisées à Heinkenszand, Terneuzen, Vlaarding en Oostvoorne. 1 374 réponses ont été reçues. Ces réponses ont conduit à quelques ajouts dans le cNRD.

3.2.2 Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Étape 2 L'exploration va maintenant avoir lieu.

L'exploration commence par la méthodologie de recherche, le projet de Note sur la portée et les détails (cNRD). Le cNRD fournit des informations sur l'intention et le processus, et décrit les sites qui seront étudiés dans le cadre de l'EIE. Le cNRD sera disponible pour consultation pendant six semaines. Au cours de cette période, les résidents, les entreprises, les autorités et les autres organisations peuvent soumettre des commentaires sur la méthodologie de l'étude. Ces réponses seront intégrées dans la version finale de la Note sur la portée et les détails (NRD). La NRD intègre également les avis des conseillers juridiques et de la Commission d'étude des incidences sur l'environnement.

3.2.3 Qu'est-ce qui nous attend ?

Étape 3 La décision privilégiée conclut l'exploration.

L'EIE sera préparée sur la base de ce cNRD. L'EIE fournit les informations environnementales nécessaires à l'AII. L'AII comprend des chapitres sur la technologie, les coûts, le voisinage et la pérennité, ainsi qu'un chapitre sur l'environnement. L'EIE et le projet de décision privilégiée seront soumis à consultation. Toute personne qui le souhaite peut soumettre un avis. Les pays voisins seront également informés et pourront faire part de leur point de vue. La Commission d'étude des incidences sur l'environnement examine l'EIE. Les ministres du Climat et de la Croissance verte et le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire adoptent la décision privilégiée, y compris le site privilégié pour les centrales nucléaires. Ils tiennent compte de l'EIE et des avis.

Étape 4 La phase d'exécution du plan suit la décision privilégiée.

Au cours de cette phase, des études détaillées sont réalisées pour le site choisi. L'EIE du projet sera préparée et les autorisations seront demandées auprès de l'Autorité néerlandaise de sûreté nucléaire et de radioprotection. En fin de compte, une seule décision de projet sera adoptée.

3.3 À quoi ressemble la participation ?

La participation à la méthodologie de recherche (cNRD) est en cours. Avec la publication du cNRD, les résidents, les entreprises, les autorités publiques et d'autres organisations peuvent réagir au contenu de cette Note sur la portée et les détails et de l'EIE à rédiger.

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'étude à réaliser dans le cadre de l'évaluation du site. Par exemple, en ce qui concerne les lieux à étudier ou les questions de recherche. Sur le site www.overkernenergie.nl, vous trouverez de plus amples informations sur la consultation publique et les possibilités d'y répondre.

La méthodologie de recherche repose en partie sur les réponses reçues précédemment à la notification d'intention et de proposition de participation (le plan de participation). Le plan de participation décrit comment les résidents, les autorités et les instances participeront au processus de participation. La participation couvre la participation légale obligatoire et la participation complémentaire.

Plus tard dans la procédure du projet, la participation concerne les études réalisées (EIE et AII). Les résultats de la participation seront inclus dans le chapitre Voisinage de l'AII et contribueront à la prise de la décision privilégiée.

La construction de centrales nucléaires affecte le voisinage. Tant pendant la construction que pendant l'exploitation des centrales nucléaires. Les études accompagnant l'EIE et l'AII décrivent cela de manière objective et égale pour tous les sites possibles. L'objectif est de donner une image claire des faits afin qu'une bonne décision puisse être prise quant à l'emplacement des centrales nucléaires.

Les ministres auront ainsi une vision claire de tous les impacts et de ce que le voisinage en pense. Après les enquêtes, ils détermineront comment toutes les informations seront pondérées, y compris les réponses des régions. Le résultat de cet examen sera étayé dans le projet de décision privilégiée.

3.4 Qu'est-ce qui n'est pas examiné dans le cadre de cette EIE ?

Dans le cadre de cette procédure de projet, vous ne pouvez pas contribuer à d'autres projets sur l'énergie nucléaire. Il s'agit notamment du maintien en service de la centrale nucléaire de Borssele, du mode de stockage des déchets radioactifs et de l'approche des petits réacteurs modulaires (SMR). D'autres procédures sont suivies à cet effet. Ces procédures font partie du programme national sur les déchets radioactifs (NPRA) et de l'extension de la durée d'exploitation de la centrale nucléaire de Borssele, ainsi que d'autres études.

4. Quels sont les sites étudiés ?

4.1 Espace pour les centrales nucléaires

La construction de deux centrales nucléaires nécessite un site permanent de 50 à 60 hectares. Pendant la phase de construction de 10 à 15 ans, des espaces supplémentaires sont nécessaires pour les chantiers. Cela nécessite 60 à 70 hectares d'espace supplémentaire. Au total, 130 hectares sont donc recherchés. Cela représente environ 260 terrains de football. Un espace supplémentaire peut également être nécessaire pour le logement, par exemple.

4.2 Recherche de sites appropriés

Une approche progressive a été utilisée pour déterminer les sites à étudier. Les zones de recherche ont d'abord été sélectionnées. Cette sélection a été effectuée sur la base des réponses à l'intention et à la proposition de participation et des domaines de la politique de sécurisation actuelle (politique existante visant à sécuriser les sites potentiels pour les centrales nucléaires).

Cette sélection s'est ensuite faite sur la base de plusieurs critères, dont, entre autres, l'emplacement de ces zones par rapport aux installations d'eau de refroidissement et d'électricité nécessaires. Son emplacement par rapport aux concentrations de population a également été pris en compte. Au total, 39 zones ont été étudiées, dont cinq ont été conservées.

Une recherche plus spécifique de sites appropriés a ensuite été menée dans les cinq zones restantes. Il s'agit notamment de prendre en compte les modifications à apporter au site, la taille et la forme de la zone, l'espace pour les sites de travail et l'utilisation des terres. La sécurité des opérations, la technologie, l'accessibilité et le voisinage ont été pris en compte. Sept sites ont ainsi été sélectionnés pour faire l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre de l'EIE.

4.3 Quels sont les sites examinés dans le cadre de l'EIE ?

Les sites à étudier dans le cadre de l'EIE sont énumérés dans le tableau 4-1. C'est sur ces sites que seront évaluées les incidences de la construction et de l'exploitation de deux nouvelles centrales nucléaires. Ces sites sont appelés *alternatives* dans l'EIE. Les emplacements sont illustrés ci-dessous. Dans le cadre de l'EIE, les sites feront l'objet d'un examen plus approfondi.

Tableau 4-1 Vue d'ensemble des sites examinés dans le cadre de l'EIE.

Région de Sloe	Terneuzen	Maasvlakte	Eemshaven
1. EPZ-noord	1. Westelijke Mosselbanken	1. Amaliahaven-	1. Westereemweg &
2. Terrain de Thermphos	& Paulinapolder	westzijde	Emmapolder
			2. Centrale électrique d'Eemshaven
			3. Centrale électrique d'Eems

Résumé du projet de Note sur la portée et les détails

EIE du plan sur le choix de l'emplacement des nouvelles centrales nucléaires

numéro de projet 0486653.100

10 avril 2025

Ministère du Climat et de la Croissance verte



Figure 4-1 Alternatives Région de Sloe.



Figure 4-2 Alternative Terneuzen.



Figure 4-3 Alternative Maasvlakte II.



Figure 4-4 Alternatives Eemshaven.

5. Quelles sont les incidences étudiées ?

Les éléments examinés dans l'analyse intégrée d'incidences (AII) sont : l'environnement, le voisinage, la technologie, la pérennité et les coûts. Tableau 5-1 détaille la signification de ces thèmes. L'EIE fournit donc des informations pour la prise en compte intégrale de la composante environnementale dans l'AII. Les résultats de l'AII constituent la base des informations qui permettent de prendre une décision éclairée sur l'emplacement des centrales nucléaires.

Tableau 5-1 Critères de prise en compte dans l'AII.

Critères	Explication
Environnement	L'AII résume les résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE). L'EIE porte sur les incidences sur l'environnement de la construction et de l'exploitation des deux nouvelles centrales nucléaires.
Voisinage	L'AII expose les préoccupations et les questions du voisinage et décrit comment celui-ci sera affecté par la construction de deux nouvelles centrales nucléaires.
Technologie	L'AII inclut les défis techniques liés à la construction de deux nouvelles centrales nucléaires. Il s'agit notamment : • de la solution de l'eau de refroidissement ; • de la complexité de la phase de construction ; • des préoccupations concernant le raccordement au réseau à haute tension de 380 kV.
Pérennité	L'AII décrit le lien avec d'autres développements dans le voisinage. Par exemple, la relation du projet avec d'autres projets dans le cadre de la transition énergétique. Il examine la relation entre une décision sur les deux nouvelles centrales nucléaires et d'autres projets dans le voisinage.
Coûts	Pour chaque site, l'AII décrit les facteurs qui influencent les coûts d'investissement pour la construction de deux nouvelles centrales nucléaires. Il s'agit par exemple : • du coût de l'obtention et de la préparation du terrain nécessaire ; • du déplacement d'infrastructures ou d'entreprises existantes ; • de mesures d'atténuation des incidences sur l'environnement ; • de solutions complexes pour l'eau de refroidissement.

5.1 Les cadres d'évaluation de l'EIE

Deux cadres d'évaluation sont utilisés dans l'EIE pour décrire les impacts sur la composante environnementale. Le premier cadre est axé sur un site sûr pour les centrales nucléaires. Le deuxième cadre concerne les impacts sur le voisinage. L'étude se concentre sur les impacts qui varient en fonction du lieu. Ce sont précisément ces différences qui permettent de prendre une décision privilégiée.

Les questions de sécurité abordées dans l'EIE sont les suivantes :

Tableau 5-2 Cadre d'évaluation des aspects liés à la sécurité.

Aspects liés à la sécurité	Description
Risques sismiques	L'EIE décrit si les tremblements de terre peuvent constituer un risque pour les centrales nucléaires.
Risques géologiques	L'EIE indique si le sol est suffisamment stable pour accueillir des centrales nucléaires.
Risque lié au volcanisme	L'EIE montre à quel point les sites sont proches des volcans.
Risques d'inondation	L'EIE fournit des informations sur le risque d'inondation des centrales nucléaires.
Conditions météorologiques extrêmes	L'EIE indique si les sites sont exposés aux incendies de forêt.
	L'EIE examine les risques de tempêtes pour les centrales nucléaires.
Risques dus à l'action humaine	L'EIE examine la proximité des sites avec des installations militaires tels que des casernes.
	L'EIE prend en compte les risques d'actes de guerre, de terrorisme et de sabotage.
	L'EIE décrit les risques liés aux zones de basse altitude, aux voies de navigation et aux aéroports.

Évacuation	L'EIE décrit les itinéraires d'évacuation et les possibilités d'hébergement.
-------------------	--

Les thèmes (environnementaux) abordés dans l'EIE sont présentés dans le tableau 5.3. L'évaluation des incidences porte à la fois sur les incidences pendant la construction des centrales nucléaires (phase de construction) et sur les incidences pendant la phase d'utilisation.

Tableau 5-3 Cadre d'évaluation des aspects environnementaux.

Aspect	Description	Constru ction	Utilisatio n
Trafic	L'EIE examine comment les matériaux de construction, l'équipement et les personnes peuvent être transportés vers les sites de construction par la route, le rail et l'eau, et quelles seront les incidences de ce transport sur la circulation.	✓	
	L'EIE indique le nombre de véhicules qui circuleront pendant la construction et l'exploitation des centrales nucléaires, les principaux itinéraires et leurs incidences sur le trafic.	✓	✓
	L'EIE examine la sécurité routière.	✓	✓
Bruit	L'EIE examine le nombre de personnes affectées par le bruit.	✓	✓
	L'EIE donne un aperçu du bruit des véhicules sur les principales voies d'accès et de sortie.	✓	✓
Vibrations	L'EIE examine si des vibrations peuvent se produire en raison des travaux.	✓	
Lumière	L'EIE examine si et où la pollution lumineuse peut se produire.	✓	
Qualité de l'air	L'EIE révélera les changements dans les concentrations de dioxyde d'azote et de particules et leurs incidences sur la qualité de l'air.	✓	✓
Sécurité du voisinage	L'EIE examine la sécurité des autres entreprises et infrastructures suite à l'arrivée des centrales nucléaires.		✓
	L'EIE fournit des informations sur les risques liés au transport des déchets radioactifs.		✓
Santé	L'EIE examine si les modifications de la qualité de l'air, du bruit et de la sécurité autour des centrales nucléaires ont un impact sur la santé.	✓	✓
Sol	L'EIE examine les incidences sur la structure du sol.	✓	
	L'EIE examine les incidences sur la qualité du sol.	✓	
Eau	L'EIE donne un aperçu de la manière dont la qualité de l'eau sera affectée.	✓	✓
	L'EIE donne un aperçu de l'évolution du système de distribution d'eau.	✓	✓
	L'EIE examine si les centrales nucléaires affectent la sécurité de l'eau (risques d'inondation) dans le voisinage.	✓	✓
Écologie	L'EIE examine les incidences sur les sites Natura 2000.	✓	✓
	L'EIE examine les incidences sur d'autres zones naturelles protégées.	✓	✓
	L'EIE examine les incidences sur les animaux et les plantes protégés, sur terre et dans l'eau.	✓	✓
Paysage, histoire culturelle et archéologie	L'EIE examine les incidences sur le paysage.	✓	✓
	L'EIE examine les incidences sur les valeurs du patrimoine culturel.	✓	✓
	L'EIE examine les incidences sur les valeurs archéologiques potentielles.	✓	
Utilisation des sols	L'EIE montre ce qui se trouve actuellement sur les sites.	✓	
	L'EIE montre comment le voisinage (y compris les loisirs) est utilisé.	✓	✓
	L'EIE examine la distance qui sépare les centrales nucléaires de la production alimentaire et de l'extraction d'eau potable.	✓	✓
	L'EIE examine s'il existe des possibilités d'améliorer la durabilité.		✓

Résumé du projet de Note sur la portée et les détails

EIE du plan sur le choix de l'emplacement des nouvelles centrales nucléaires

numéro de projet 0486653.100

10 avril 2025

Ministère du Climat et de la Croissance verte

Énergies renouvelables	L'EIE calcule la quantité de CO ₂ émise pendant la construction.	✓	
---------------------------	---	---	--

En savoir plus ?

Le projet de Note sur la portée et les détails et de plus amples informations sur les centrales nucléaires et la procédure sont disponibles à l'adresse suivante : www.overkernenergie.nl.

À propos d'Antea Group

Antea Group compte 1 800 ingénieurs et consultants fiers de leur travail. Ensemble, nous construisons chaque jour un espace de vie sûr, sain et pérenne. Vous y trouverez les meilleurs spécialistes en la matière aux Pays-Bas, ainsi que des solutions innovantes en matière de données, de détection et d'IT. Nous contribuons ainsi au développement d'infrastructures, de zones résidentielles ou d'ouvrages hydrauliques. Mais aussi aux questions relatives à l'adaptation au changement climatique, à la transition énergétique et à la mission de remplacement. De la recherche à la conception, de la réalisation à la gestion : nous apportons les connaissances adéquates pour chaque mission. Nous pensons de manière critique et toujours dans l'optique d'obtenir le meilleur résultat ensemble. Nous anticipons ainsi les questions d'aujourd'hui et les solutions de demain. Depuis déjà 70 ans.

Données de contact

Monitorweg 29
1322 BK Almere
Postbus 10044
1301 AA Almere

Copyright ©

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite et/ou publiée par impression, photocopie, voie électronique ou tout autre moyen sans l'autorisation écrite des auteurs.

Les informations contenues dans ce rapport sont destinées uniquement au(x) destinataire(s) et peuvent contenir des informations personnelles ou confidentielles. L'utilisation de ces informations par des personnes autres que le(s) destinataire(s) et par des personnes qui ne sont pas habilitées à connaître ces informations n'est pas autorisée. Les informations sont destinées à être utilisées uniquement par le destinataire, dans le but pour lequel ce rapport a été produit. Si vous n'êtes pas le destinataire ou si vous n'avez pas le droit de savoir, la divulgation, la multiplication, la distribution et/ou la fourniture de ces informations à des tiers n'est pas autorisée, sauf après accord écrit d'Antea Group et il vous est demandé de supprimer les données et de le signaler immédiatement à security@anteagroup.nl. Les tiers, ceux qui ne sont pas des destinataires, ne peuvent tirer aucun droit de ce rapport, sauf après consentement écrit d'Antea Group.

www.anteagroup.nl